

ment détériorée à partir de 1973. Les pays andins ont été touchés de plein fouet par la crise et en particulier ceux parmi eux qui étaient importateurs de pétrole. Mais ces derniers n'étaient pas les seuls car tous les pays sous-développés souffraient de la situation eu égard au fait que les dérivés du pétrole comptent pour une bonne part dans les importations de ces pays. Par conséquent, la plupart des pays andins étaient devenus plus prudents face à la détérioration de l'économie internationale et ils hésitaient à continuer à appuyer les mécanismes de l'intégration qui pouvaient rendre la région moins attrayante pour les investisseurs étrangers qui étaient devenus plus sélectifs, disait-on, dans le choix de leurs investissements à cause de la rareté du capital disponible.

Cependant, le facteur le plus important de la crise venait de la région andine elle-même. En réalité, l'image du Groupe andin s'était douloureusement modifiée par rapport à celle qui le caractérisait au début des années 1970. A cette époque, en effet, trois pays constituaient ce que l'on pourrait appeler le moteur du processus d'intégration. Ces trois pays — la Bolivie du gouvernement Torres, le Chili du président Allende et le Pérou du gouvernement Velasco — avaient adopté, à des degrés divers, une politique économique fortement nationaliste et, ce faisant, ils avaient aussi voulu orienter le modèle économique régional dans le sens de leurs préoccupations. C'est ainsi, par exemple, que l'on doit à l'intervention des délégations de ces pays à la Commission, et principalement à la délégation péruvienne, d'avoir insisté et obtenu une Décision en faveur d'un contrôle des investissements étrangers et des transferts de technologie.

Toutefois, la situation n'allait pas tarder à se modifier avec l'arrivée au pouvoir en Bolivie, fin 1971, du gouvernement réactionnaire du général Banzer. Plus tard, en septembre 1973, viendrait le coup d'État du général Pinochet au Chili. Ainsi, au début de 1974, il ne restait que deux gouvernements nationalistes au sein du Groupe andin, ceux du Venezuela et du Pérou, alors que ce dernier se trouvait de plus en plus empêtré dans une situation économique extrêmement difficile.

Dès 1972, le nouveau gouvernement bolivien avait commencé à demander des adoucissements à certains mécanismes de l'Accord de Carthagène. La Bolivie affirmait, à juste titre pour une bonne part, n'avoir pu profiter autant que ses partenaires du premier programme sectoriel concernant l'industrie métal-mécanique. Elle exigeait aussi des modifications profondes au code sur les investissements étrangers auquel s'opposait une politique économique que le nouveau gouvernement était à expérimenter et qui serait plus tard confirmée par l'acceptation par ce gouvernement du fameux rapport Musgrave. Le nouveau gouvernement chilien, pour sa part, avait pris soin dès le début de souligner son attachement indéfectible au processus d'intégration régional. Cependant, à mesure que l'on avançait dans l'année 1974 et

plus précisément après le début de 1975, il était devenu évident que le nouveau modèle de développement économique chilien se révélait fondamentalement incompatible avec le modèle régional tel que défini en 1970.

L'arrivée à échéance, à la fin de 1975, des délais pour l'adoption du tarif extérieur commun et de l'ensemble de la programmation industrielle allait servir de prétexte au Chili, appuyé en cela par la Colombie, pour remettre en question l'ensemble du modèle économique communautaire suivi jusque-là. La situation qui avait commencé à s'envenimer dès le milieu de 1974 allait maintenant devenir critique pour le futur du processus d'intégration. Le Chili, inspiré en cela par les *Chicago Boys*, n'exigeait pas moins que l'élimination du code sur les investissements étrangers, une moyenne de protection tarifaire commune ne dépassant pas en général de 10 à 20 p. cent ainsi qu'un rôle inexistant de l'État comme agent de développement économique.

Même si certains d'entre eux, en particulier la Bolivie et la Colombie, désiraient des adoucissements au Traité constitutif, aucun des pays membres ne pouvaient partager les positions extrêmes du Chili. Tous étaient prêts à faire un certain nombre de concessions pour permettre à ce pays de demeurer au sein du Groupe andin et aussi pour assouplir les éléments du modèle régional qui, de l'extérieur, apparaissaient comme trop nationalistes. Après plusieurs mois de négociations intensives mais infructueuses, les Cinq se résolurent, pour faire pression sur le Chili, à signer le Protocole additionnel de Lima qui avait été prévu par la Décision 100 de la Commission. La réaffirmation des intentions des Cinq dans la Déclaration de Bocaya d'août 1976 ne réussit pas non plus à ébranler la fermeté du gouvernement chilien. Il restait à en tirer les conséquences et il fut décidé que le Chili se retirerait de l'Accord de Carthagène. Ainsi, plus que les difficultés techniques, plus que les conséquences de la difficile situation économique internationale, c'est le changement du modèle de développement économique de certains pays membres qui constitue le véritable motif du piétinement du processus d'intégration andin et de la transformation du modèle de développement économique régional.

#### L'avenir

Car le Protocole additionnel de Lima, renforcé par des Décisions ultérieures de la Commission, a eu pour conséquence de diluer fortement le modèle économique régional tel qu'il avait été défini et mis en vigueur au début des années 1970. Le Groupe andin n'est plus ce qu'il était. La perte d'un de ses pays membres a nui à son prestige et le nouveau modèle économique régional qu'il s'est donné ne paraît plus constituer un instrument privilégié orienté vers la poursuite d'un développement autonome.

Par conséquent, il s'avère difficile de partager